



CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 33

M. Serge Andrieu –
Mme Yvette Guiou- M. Franck Dupas - Mme Laurence Bosserai -
Mme Pauline Dreano - M. Alain Belhomme - Mme Caroline Balas - M. Patrick Jaillard
Mme Jacqueline Bouyac - M. Jean-François Senac – **Adjoint au Maire**
Mme Marie-France Miniconi - Mme Claudine Mora - M. Jean-Pierre Cavin –
M. Michel Blanchard - M. Angelo Maccagnan – Mme Véronique Mencarelli -
Mme Pascale Demuru – Mme Sandra Gay–Moulines – M. Olivier Ceyte –
M. Joël Botreau – Mme Céline Alliès-Corteggiani - M. Jaouad Ziati –
Mme Victorine Surtel – M. Pierre Bourdelles – Mme Christiane Morin-Favrot –
M. Marc Dedieu - M. Bertrand De La Chesnais – Mme Catherine Rimbart –
M. Hervé de Lépinau - M. Claude Melquior –. Mme Benoiton Dominique –Mme Najate El
Ouahch – M. Pierre Le Goff- **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

M. Bernard Bossan, procuration à M. Cavin

Absents

M. Marc Jaume

Entrées et sorties :

M. Jaume entre en séance pendant les débats sur le rapport n°11

M. Botreau sort pendant les débats sur le rapport n°11, et entre pendant les débats sur le rapport n°16

Mme Balas sort pendant la présentation sur le rapport n° 19, et entre pendant la présentation du rapport n° 20

Mme Alliès-Corteggiani sort pendant la présentation sur le rapport n° 29, et entre pendant la présentation du rapport n°30

Mme Bosserai sort pendant les débats sur le rapport n°34

PV de la séance du 1^{er} juin 2021 :

Adopté par 26 voix pour (Aimer Carpentras)

Et 8 Abstentions (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)

ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*

En début de séance, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, qui sera présenté en fin de séance, à savoir le rapport 33 : Rétrocessions de portions de parcelles sises le Pous du Plan entre Vallis Habitat et la Commune de Carpentras. Le conseil municipal autorise la présentation de ce nouveau rapport.

BUDGET PRINCIPAL VILLE DECISION MODIFICATIVE N° 2				
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé aux inscriptions suivantes :				
Section d'exploitation				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
<u>Opérations réelles :</u>	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
011/60623 alimentation d1		78 448,00 €		
011/6228 rémunération d'intermédiaires divers d1		18 000,00 €		
011/615221 entretien bâtiments d1		72 117,00 €		
014/739115 prélèvement SRU d1		337 250,00 €		
014/7391171 Dégrèvement TFNB jeunes agriculteurs d1		5 870,00 €		
65/6558 autres contributions obligatoires d1	40 648,00 €			
66/661132 rembt. Intérêts au GFP d1		419 100,00 €		
67/6748 autres subventions exceptionnelles d1	37 800,00 €			
67/678 autres charges exceptionnelles d1	844 337,00 €			
74/74718 participation état autres r1				5 000,00 €
74/7473 participation département r1				3 000,00 €
023/023 virement à la section d'investissement d1				
TOTAL	922 785,00 €	930 785,00 €	- €	8 000,00 €
Section d'investissement				
Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
<u>Opérations réelles :</u>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16/1641 emprunts en euros d1		89 000,00 €		
16/165 remboursements cautions d1		1 090,00 €		
23/2313 construction d1	90 090,00 €			
TOTAL	90 090,00 €	90 090,00 €		
Présents : 33 procurations : 1 Adopté par 26 voix pour (Aimer Carpentras), 8 Abstentions (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)				

**RAPPORT N°1
DAF
MME BOUYAC**

BUDGET ANNEXE HOTEL DIEU DECISION MODIFICATIVE N° 1				
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé aux inscriptions suivantes :				
<u>Section d'exploitation</u>				
Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
<u>Opérations réelles :</u>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011/6068 autres matières et fournitures d1		64 811,00 €		
011/6282 frais de gardiennage d1		44 000,00 €		
77/7718 autres produits exceptionnels sur opérations de gestion r1				108 811,00 €
TOTAL	- €	108 811,00 €	- €	108 811,00 €
<u>Section d'investissement</u>				
Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
<u>Opérations réelles :</u>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001/ résultat net r1				3 942,85 €
21/2184 mobilier d1		3 942,85 €		
TOTAL	0,00 €	3 942,85 €		3 942,85 €
Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 voix pour (Aimer Carpentras), 8 Abstentions (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</i>				
BUDGET ANNEXE CENTRE ANCIEN DEGRADE DECISION MODIFICATIVE N° 1				
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé aux inscriptions suivantes :				
<u>Section d'exploitation</u>				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
<u>Opérations réelles :</u>	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
74/74718 participation état r1				52 000,00 €
<u>opérations d'ordre :</u>				

RAPPORT N°2
DAF
MME BOUYAC

RAPPORT N°3
DAF
MME BOUYAC

	042/7133 variation des encours de production de biens d2		52 000,00 €		
	TOTAL	- €	52 000,00 €	- €	52 000,00 €
Section d'investissement					
	chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	<u>Opérations réelles :</u>	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
	16/1641 emprunt d1		52 000,00 €		
	<u>opérations d'ordre :</u>				
	040/3355 travaux en cours de production de biens r2				52 000,00 €
	TOTAL	0,00 €	52 000,00 €		52 000,00 €
	<p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 voix pour (Aimer Carpentras),</i> 8 Abstentions (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</p>				
RAPPORT N°4 DAF MME BOUYAC	<p>FONDS DE CONCOURS CLASSIQUE VERSE PAR LA COVE ANNEE 2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le versement par la CoVe à la Commune de Carpentras d'un fonds de concours d'un montant total de 1 543 186 € pour l'année 2021, et d'affecter cette dotation tel que :</p> <p>- Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire) : 1 546 977,00 € - Participation masques de protection pour les enfants : - 3 791,00 € Total Fonds de concours classique hors voirie : 1 543 186,00 €</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 27 voix pour (Aimer Carpentras, M. Melquior),</i> 7 Abstentions (Union pour Carpentras)</p>				
	<p>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 40 % de la base imposable</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 voix pour (Aimer Carpentras),</i> 8 voix Contre (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</p>				
RAPPORT N°5 DDLJ M LE MAIRE	<p>FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'OCCUPATION DE LA PISTE DE KART SISE SAINT PONCHON AU PROFIT DES SOCIETES PRIVEES ET DES ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le montant forfaitaire de la redevance selon le détail ci-dessous et pour une durée ferme de deux ans, à compter du</p>				
RAPPORT N°6 DDLJ M DUPAS					

	<p>1^{er} novembre 2021 ainsi que d'entériner les termes des projets de convention avec les sociétés privées ou les associations à but lucratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forfait pour une occupation maximale de 12 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 10 euros, soit 120 euros par an. - forfait pour une occupation maximale de 38 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 32 euros, soit 384 euros par an. - forfait pour une occupation maximale de 66 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 56 euros, soit 672 euros par an. <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°7</u> <u>DDLJ</u> <u>MME DEMURU</u></p>	<p style="text-align: center;">CRISE SANITAIRE LIEE AU VIRUS COVID-19 REMISE GRACIEUSE DES LOYERS DU LOCAL COMMUNAL SIS 45 RUE VIGNE AU PROFIT DE MONSIEUR NICOLAS THERIN</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la remise gracieuse des loyers du 1^{er} avril au 30 juin 2021, pour le commerce : « Les brioches de Nicolas » sis 45 rue Vigne pour un montant total de 1 080 euros.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°8</u> <u>DRH</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p style="text-align: center;">FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE HORS MAJORATIONS MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-CM-10-07-27 DU 10 JUILLET 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les modalités et la répartition des indemnités de fonction des élus locaux dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale hors majorations.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 voix pour</i> <i>(Aimer Carpentras),</i> <i>8 Abstentions (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</i></p>
<p><u>RAPPORT N°9</u> <u>DRH</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p style="text-align: center;">FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE AVEC MAJORATIONS MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-CM-10-07-28 DU 10 JUILLET 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les modalités et la répartition des indemnités de fonction des élus locaux dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale avec majorations.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 26 voix pour</i> <i>(Aimer Carpentras),</i> <i>8 Abstentions (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</i></p>

<p>RAPPORT N°10 DRH M. LE MAIRE</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la modification du tableau des effectifs.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 27 voix pour</i> <i>(Aimer Carpentras, M. Melquior),</i> <i>7 Abstentions (Union pour Carpentras)</i></p>
<p>RAPPORT N°11 DAS MME BOSSERAI</p>	<p>MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DE COMMUNE DITE « MUTUELLE COMMUNALE » ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE CARPENTRAS – C. C. A. S. DE CARPENTRAS – LMF ASSO SANTE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise en place d'une « mutuelle de commune », dite mutuelle communale avec une convention partenariale entre la Ville de Carpentras, le CCAS de Carpentras et LMF ASSO SANTÉ.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté par 28 voix pour</i> <i>(Aimer Carpentras, Bougeons pour Carpentras, Mme Christiane Morin-Favrot),</i> <i>6 Abstentions (Union pour Carpentras)</i></p>
<p>RAPPORT N°12 SSPO M. DUPAS</p>	<p>FIXATION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AUX COLLEGES PUBLICS ET PRIVES DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS ET ADOPTION DES CONVENTIONS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les tarifs de mise à disposition des installations sportives municipales aux collèges publics et privés du département, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2026.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°13 DAVS MME GUIOU</p>	<p>CONVENTION DE SERVICE RELATIVE A L'HABILITATION A LA CONSULTATION DU QUOTIENT FAMILIAL DES ALLOCATAIRES MSA</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention de de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA dans le cadre de la simplification des démarches administratives.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°14 DDLJ M LE MAIRE</p>	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET L'ASSOCIATION SYNAPSE-CPTS DU COMTAT VENAISSIN RELATIVE AU REDEPLOIEMENT DU CENTRE DE VACCINATION AU STADE NAUTIQUE COMMUNAL PIERRE DE COUBERTIN SUR LA COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'Association Synapse – CPTS du Comtat Venaissin.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p>RAPPORT N°15 DST M. SENAC</p>	<p>PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC - ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE EXPLOITATION ET GESTION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL LOU COMTADOU ANNEE 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des rapports des délégués de service public.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°16 SPOP M. LE MAIRE</p>	<p>RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION MUNICIPALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP ANNEE 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel 2020 de la commission municipale pour l'accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°17 DDLJ M. JAILLARD</p>	<p>RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la ville.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté par 26 voix Pour (Aimer Carpentras)</i> <i>2 Abstentions (Bougeons pour Carpentras)</i> <i>et 7 voix Contre (Union pour Carpentras)</i></p>
<p>RAPPORT N°18 SPOP M. SENAC</p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le nouveau montant de l'opération relative à la réalisation de travaux de la tranche 2 « l'Inguimbertaine à l'Hôtel Dieu » soit 17 881 761 € HT.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°19 SPOP M. SENAC</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) PORTANT SUR L'ENTRETIEN DU PEM (POLE D'ECHANGES MULTIMODAL)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la ville de Carpentras et la COVE portant sur l'entretien du PEM (Pôle d'Echanges Multimodal)</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°20 DDLJ- M. LE MAIRE</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIETE ENEDIS RELATIVE A LA CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS SUR DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CR 226 ET 229</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention</p>

	<p>entre la ville et la société Enédis relative à la constitution de servitudes de passage en tréfonds sur des parcelles communales cadastrées CR 226 et 229.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°21 SPOP M. LE MAIRE</p>	<p>PORTE A CONNAISSANCE DES ENJEUX STRATEGIQUES DE L'AGENDA 21 LOCAL</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris connaissance des enjeux stratégiques de l'Agenda 21 local.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°22 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS PLACE DE VERDUN SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE N° 1329, SUR LA COMMUNE DE CARPENTRAS AU PROFIT DE MONSIEUR LUDOVIC MOUTON</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la commune et Monsieur Ludovic MOUTON sis place de Verdun pour l'occupation d'un local pour un montant annuel de loyer de 1 080 €.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°23 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>CESSION DE PARCELLES COMMUNALES NON BÂTIES CADASTRES SECTION BN N°349, BL N°125 ET BL N°137, SISES LIEU-DIT VOIE COMMUNALE 9 ET CHEMIN DE PATRIS, A CARPENTRAS AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ETEX BUILDING PERFORMANCE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession de parcelles non bâties cadastrées BN n°349, BL n°125 et BL n°137, sises lieu-dit Voie communale 9 et Chemin de Patris au profit de l'entreprise ETEX BUILDING PERFORMANCE au prix de 50 986 euros.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°24 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>ACQUISITION DE LOCAUX SIS PARCELLES CADASTREES CE N°37 (LOTS 64 A 66) CE N°1695 (LOT 5) ET CE N°1696 ANGLE DE LA RUE DE LA TOUR ET DE LA RUE PORTE D'ORANGE, A CARPENTRAS, AUPRES DE L'UNEDIC</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées CE n°37 (lots 64 à 66), CE n°1695 (lot 5) et CE 1696, propriétés de l'Unédic ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 275 000 euros.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°25 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>PARTICIPATION FINANCIERE AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la participation financière de</p>

	<p>la Commune au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées d'un montant de 12 093,60€.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté par 28 voix Pour</i> (Aimer Carpentras, Bougeons pour Carpentras) et 7 Abstentions (Union pour Carpentras)</p>
<p>RAPPORT N°26 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – COPROPRIETE DEGRADEE (OPAH-CD) ÉMILE ZOLA AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention cadre du programme Action Cœur de Ville concernant la copropriété dégradée (OPAH-CD) Emile ZOLA.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°27 DDLJ M. BELHOMME</p>	<p>APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la délibération d'approbation de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté par 27 voix Pour</i> (Aimer Carpentras, Bougeons pour Carpentras) et 1 Abstention (M. Blanchard) et 7 voix Contre (Union pour Carpentras)</p>
<p>RAPPORT N°28 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES EXERCICE 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du bilan relatif aux cessions et aux acquisitions immobilières effectuées durant l'exercice 2020, qui sera annexé au compte administratif dudit exercice.</p> <p>Présents : 34 procurations : 1 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°29 DDLJ MME DEMURU</p>	<p>ACTION CŒUR DE VILLE MISE EN PLACE D'UNE MARKETPLACE POUR LES COMMERCES MODIFICATION N°1 DE LA DELIBERATION DU 1ER DECEMBRE 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la mise en œuvre du projet d'ensemble de la marketplace de Carpentras qui inclut un service de récupération et de livraison des commandes ainsi que les termes du projet de contrat entre Wishibam et la Ville de Carpentras.</p> <p>Présents : 33 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°30 DDLJ M. LE MAIRE</p>	<p>MISE A DISPOSITION ONEREUSE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS NOTRE DAME DE SANTE – BOULEVARD DU NORD AU PROFIT DE LA SAS PRO-MOTOCULTURE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la commune et la SAS PRO MOTOCULTURE sis Notre Dame de Santé,</p>

	Boulevard du Nord. Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N°31 DDLJ MME GUIOU	MISE A DISPOSITION ONEREUSE DE LOCAUX COMMUNAUX SIS IMMEUBLE MAISON DE PAYS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT VENTOUX Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la Commune de Carpentras et le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Régional du Mont Ventoux sis immeuble maison de Pays, pour un loyer annuel de 29 848 € payable trimestriellement soit 7 462 €. Présents : 34 – procurations : 1 <i>M. le Maire et Mme Bouyac ne prenant pas part au vote</i> <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N°32 DCA M. LE MAIRE	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé à la désignation de M. Pierre Le Goff en tant que membre de la Commission Communale Ressources Humaines et Financières en remplacement de Madame Jacqueline Renou. Présents : 34 procurations : 1 <i>M. le Goff est élu membre de la commission communale Ressources Humaines et Financières</i> <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N°33 DDLJ M. LE MAIRE	RETROCESSIONS DE PORTIONS DE PARCELLES SISES LE POUS DU PLAN ENTRE VALLIS HABITAT ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de rétrocession foncière entre la commune de Carpentras et Vallis habitat sises le Pous du Plan. Présents : 34 procurations : 1 <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N°34 DCA M. LE MAIRE	POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal. Présents : 33 procurations : 1 <i>A pris acte</i>
RAPPORT N°35 DCA M. LE MAIRE	QUESTIONS DIVERSES

Affiché le : 6 octobre 2021



Le Maire

Serge Andrieu